

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 34.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le quatre novembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, GAY Robert et MORENO Juan.

ORDRE DU JOUR : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration énergétique du pôle géographique de Lazer et de la déchetterie de Ribiers – Avenant n° 1

Par délibération n° 08.23 du 3 avril 2023, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration énergétique du pôle géographique de Lazer et de la déchetterie de Ribiers.

Par décision TECH n° 48 / 2023 du 24 octobre 2023, le président a attribué le marché au groupement « Evelyne Benjamin Architecture – 13 600 La Ciotat », « MG Consultant – 04 300 Forcalquier » et « Exper'nergies – 04 100 Manosque » (mandataire) pour un montant estimé à 46 990 € HT (soit 56 388 € TTC).

A la suite de l'étude énergétique réalisée sur le bâtiment administratif de Lazer dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre, il apparaît nécessaire d'installer des équipements de ventilation et de modifier l'aménagement de la salle de réunion (reprise de la peinture et du faux plafond et remplacement de l'éclairage de la salle par des LED).

Il conviendrait donc de passer un avenant au marché de maitrise d'œuvre pour ajouter comme prestations supplémentaires l'étude et le suivi de l'exécution des travaux décrits ci-avant, et pour prolonger la mission de 5 mois.

Cet avenant aurait une incidence financière de 2 354,40 € HT, soit une augmentation de 4,20 % par rapport au montant estimé initial.

L'avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prendrait effet à compter de la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration énergétique du pôle géographique de Lazer et de la déchetterie de Ribiers, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier l'avenant à l'entreprise mandataire du groupement « Exper'nergies », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : 12 NOV. 2024